



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir la première édition de la newsletter du site [www.leg.ch](http://www.leg.ch).

Nous vous rappelons que ce site a été conçu à l'initiative de la « conférence latine des déléguées à l'égalité » composée de l'ensemble des **Bureaux romands de l'égalité** entre les femmes et les hommes.

Il a pour objectif principal de permettre aux professionnel-le-s du droit, ainsi qu'au grand public, confrontés à des problématiques de discrimination à raison du sexe de mieux faire connaître la **Loi fédérale sur l'égalité** ainsi que les **jugements rendus** en la matière.

### La LEg a 10 ans

Vous trouverez dès à présent sur le site un dossier sur les 10 ans de la Loi fédérale sur l'égalité qui a eu 10 ans de "vie active" le 1er juillet 2006.

A cette occasion, les Bureaux romands de l'égalité ont souhaité s'interroger sur l'application de cette loi et en particulier sur la question de l'égalité salariale :

**Qu'est-ce qui a, ou n'a pas, été prévu par le législateur ?**

**Quel bilan peut-on tirer aujourd'hui ?**

**Quelles sont les pistes d'amélioration envisageables et applicables dans l'immédiat, à court, moyen et long termes?**

Une campagne d'affichage grand public a été menée cet été dans les transports publics de Suisse romande (Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud) sur le thème des inégalités salariales entre femmes et hommes.

Un rapport intitulé "**Comment faire respecter l'égalité salariale entre les femmes et les hommes**" a été présenté aux médias le 13 juin dernier. Ce document est téléchargeable sur le site.

Pour les Bureaux romands de l'égalité :  
La Présidente Fabienne Bugnon

[Newsletter inscriptions et contacts :](#)